



Commune d'AULT

Département de la Somme – Arrondissement d'Abbeville

ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Arrêté n° 17/02/06/2020

Le Maire d'Ault,

Vu la Loi n° 32-123 du 02 Mars 1982, modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu les dispositions au Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 06 Novembre 1992,

Considérant qu'en raison de l'organisation de différents concerts par la Commune d'AULT les 18 et 25 juillet 2020 et les 01 – 08 et 22 Août 2020 dans le Centre Bourg, il est indispensable de prendre des mesures en matière de circulation et de stationnement pour assurer le bon déroulement de la manifestation et la sécurité des personnes.

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits Grande Rue de la Mairie jusqu'à son embranchement Rue Ernest Jamart au niveau du Restaurant « La Salicorne » les jours suivants à partir de 17h00 jusqu'à 20h

- Samedi 18 Juillet 2020
- Samedi 01 Août 2020
- Samedi 22 Août 2020
- Samedi 25 Juillet 2020
- Samedi 08 Août 2020

Une déviation sera mise en place pour circulation venant du secteur Ault-Onival pour rejoindre le Centre Bourg par la Rue du Moulin et la rue Charles Bréhamet.

ARTICLE 2 : Dérogation sera faite aux véhicules de secours et de sécurité.

ARTICLE 3 : L'application des présentes dispositions sera signalée aux usagers par la mise en place de panneaux de signalisation réglementaires et de barrières.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 : Le Maire, l'Agent de Surveillance des Voies Publiques et le Chef de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de SAINT-VALERY-SUR-SOMME, seront chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution et du respect du présent arrêté.

Fait à Ault, le 17 Juillet 2020

Marcel LE MOIGNE,

Maire,



Mairie d'AULT – 27 bis Grande Rue – B.P. 20020 – 80460 AULT

Téléphone : 03 22 60 41 21 –

Mail : secretariat.accueil@ault.fr Site : www.ault.fr Facebook : @mairie d'ault